

Scemonce, 168  
 Schüttung, 107.  
 Secret de la cour, 112.  
 Selbsthilfe, 37.  
 Serfs, 168.  
 Sergent, 111.  
 Serment, 195, 200.  
 Serment purgatoire, 195.  
 Sippe, 164.  
 Sirault, 52, 77, 94.  
 Sodomie, 100, 172.  
 Soignies, 50, 63, 73, 77,  
 103, 104  
 Somme rurale, 17.  
 Sorcellerie, 172.  
 Sources, 11.  
 Sphère du droit de guerre,  
 148.  
 Suicide, 44, 96.  
 Supputation canonique, 133,  
 184.  
 Supputation germanique,  
 184.

**T.**

Talion, 27, 29, 51.  
 Tangano, 190, 214  
 Témoignage, 199.  
 Témoins, 112, 199.  
 Tentative, 20, 41.

Titre de migrantibus, 108.  
 Trazegnies, 19, 52, 66, 77,  
 94, 141, 144.  
 Trèves, 153.  
 Trèves conventionnelles,  
 154.  
 Trèves judiciaires, 157.  
 Trèves le Comte, 154.  
 Trèves légales, 156.  
 Tribunal, 214.

**V.**

Valenciennes, 32, 63, 77,  
 83, 84, 85, 87, 102, 111,  
 151, 155, 157, 169, 170,  
 181, 196, 202, 207, 211.  
 Vendegies sur Escaillon, 30.  
 Vilains cas, 23, 92, 100, 120.  
 Vilain fait (voyez vilains cas).  
 Vilenies (voyez paroles in-  
 jurieuses).  
 Viol, 26, 182.  
 Vol, 27, 102.

**W.**

Wargus, 38, 210.  
 Wergeld (voyez peines pécu-  
 niaires).

## TABLE SYNTHÉTIQUE DES MATIÈRES

Table des noms d'auteurs cités par abréviation. . . . . 3

### PREMIÈRE PARTIE

#### PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DROIT PÉNAL.

	PAGES.
I. BUT DE CET OUVRAGE . . . . .	7
II. SOURCES . . . . .	11
§ I. Chartes . . . . .	11
a) <i>Chartes générales</i> . . . . .	14
b) <i>Chartes locales</i> . . . . .	15
§ II. Jugements . . . . .	16
§ III. Auteurs. . . . .	17
III. NOTION DU DÉLIT . . . . .	19
IV. DIVISION DES DÉLITS. . . . .	21
§ I. Vilains cas. . . . .	23
§ II. Faits qui permettent de recourir à la vengeance privée et faits qui ne permettent que le recours à l'action judiciaire . . . . .	27
§ III. Division des délits suivant leur importance matérielle . . . . .	27
§ IV. Délits qui exposent à des peines corporelles et délits qui n'entraînent que des conséquences pécuniaires . . . . .	27
§ V. Délits commis pendant le jour et délits commis pendant la nuit. . . . .	28
§ VI. Distinction des délits d'après la qualité personnelle de l'agent criminel. . . . .	29
a) <i>Chevalier et fils de chevalier.</i> . . . .	29
b) <i>Bourgeois et non bourgeois</i> . . . . .	30
c) <i>Hommes et femmes</i> . . . . .	30

V. ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU DÉLIT. . . . .	31
§ I. Age du délinquant . . . . .	31
§ II. Folie. . . . .	33
§ III. Meskange ou Meskance. . . . .	33
§ IV. Principes généraux. . . . .	34
VI. CIRCONSTANCES ÉLISIVES, AGGRAVANTES, ATTÉ- NUANTES DE LA RESPONSABILITÉ . . . . .	36
A) <i>Circonstances élisives</i> . . . . .	
§ I. Corps défendant . . . . .	36
§ II. Défense de la propriété. . . . .	37
§ III. Conséquences de la mise hors la loi. . . . .	38
§ IV. Conséquences de la guerre privée . . . . .	38
§ V. Provocation . . . . .	39
B) <i>Circonstances aggravantes.</i> . . . .	39
VII. TENTATIVE. . . . .	41
VIII. PARTICIPATION DE PLUSIEURS PERSONNES A UN MÊME DÉLIT . . . . .	45
IX. RÉCIDIVE . . . . .	50

## DEUXIÈME PARTIE

### DES PEINES.

I. PEINES CORPORELLES. . . . .	51
§ I. Talion . . . . .	51
§ II. Mise hors la loi. . . . .	59
§ III. Bannissement. . . . .	62
§ IV. Prison . . . . .	65
§ V. Port de pierres pénales . . . . .	66
II. PEINES PÉCUNIAIRES . . . . .	67
§ I. Esquisse historique. . . . .	67

§ II. Ancienne institution du wergeld. . . . .	71
§ III. Composition . . . . .	72
a) <i>Fixation globale</i> . . . . .	73
b) <i>Partage.</i> . . . .	73
c) <i>Qui perçoit les parts de la       composition</i> . . . . .	75
d) <i>Taux des compositions.</i> . . . .	76
e) <i>La composition est le rachat       d'une peine corporelle.</i> . . . .	78
f) <i>Nature juridique de la com-       position</i> . . . . .	79
§ IV. Confiscations. . . . .	81
§ V. Arsin et abattis. . . . .	83
§ VI. Pèlerinage . . . . .	86
III. PHILOSOPHIE DE LA PEINE. . . . .	88

## TROISIÈME PARTIE

### DES DÉLITS.

I. ATTEINTES A L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE.	
A) Homicide . . . . .	90
B) Lésions corporelles secondaires	
§ I Membre tollu. . . . .	93
§ II. Sang courant. . . . .	94
§ III. Blessures n'ayant point causé d'effusion de sang. . . . .	95
C) Suicide . . . . .	96
II. ATTEINTES A L'INTÉGRITÉ MORALE.	
§ I Paroles injurieuses . . . . .	98
§ II. Imputations calomnieuses. . . . .	99
§ III. Délits contre les mœurs. . . . .	100

III. LÉSIONS A LA PROPRIÉTÉ.

A) Lésions à la propriété privée. . . . . 102

§ I. Vol, rapine . . . . . 102

§ II. Répression du vol . . . . . 103

§ III. Répression de la rapine . . . . . 104

§ IV. Recel . . . . . 105

§ V. Dommages aux champs.

a) *Dommages volontaires* . . . . . 106

b) *Dommages involontaires*. . . . . 106

B) Protection de la propriété collective . . . . . 108

IV. DÉLITS RELATIFS A L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

§ I. Protection des échevins. . . . . 110

§ II. Mauvais traitements infligés aux auxiliaires de la justice. . . . . 110

§ III. Bruit aux plaids. . . . . 111

§ IV. Injures aux témoins. . . . . 111

§ V. Fausse plainte . . . . . 112

§ VI. Révéler le secret de la cour . . . . . 112

MESURE DE POLICE. PORT D'ARMES . . . . . 113

## QUATRIÈME PARTIE

### PROCÉDURE.

Généralités. . . . . 114

I. PROCÉDURE EXTRA-JUDICIAIRE. — VENGEANCE PRIVÉE.

I. Délits qui permettent de recourir à la guerre privée. . . . . 116

II. Personnes qui jouissent du droit de guerre privée . . . . . 124

III. Dans quelles relations doit-on se trouver vis-à-vis de l'assassin et de la victime pour pouvoir ou pour devoir prendre part à la guerre. . . . . 128

IV. Du fourjur . . . . . 134

§ I. Notion et définition . . . . . 136

§ II. Il n'y a lieu à fourjur que quand l'assassin est fugitif. 137

§ III. Qui fourjure. . . . . 139

§ IV. Qui doit recevoir le fourjur. 139

§ V. Où et comment on fourjure. 141

§ VI. Conséquences du fourjure-ment . . . . . 141

§ VII. Conséquences du refus de fourjurement. . . . . 142

§ VIII. Histoire de l'institution du fourjurement. . . . . 143

V. De l'asseurement.

§ I. Notion et définition. . . . . 146

§ II. Qui donne l'asseurance. . . . . 146

§ III. Où se donne-t-elle . . . . . 147

§ IV. Conséquences de l'asseurement 147

VI. Sphère d'application du droit de guerre. 148

VII. Des trêves . . . . . 153

§ I. Trêves conventionnelles . . . . . 154

§ II. Trêves le comte . . . . . 154

§ III. Trêves légales . . . . . 156

§ IV. Trêves judiciaires . . . . . 157

VIII. La paix. . . . . 158

§ I. Qui conclut la paix. . . . . 158

§ II. Partage-t-on la paix. . . . . 162

§ III. Qui paie la composition. . . . . 164

§ IV. Cérémonie de la conclusion de la paix . . . . . 164

II. PROCÉDURE JUDICIAIRE.	
I. Organisation judiciaire . . . . .	166
§ I. Généralités . . . . .	166
§ II. Organisation des cours féodales . . . . .	167
§ III. Juridictions communales . . . . .	169
§ IV. Cour spirituelle . . . . .	170
II. Compétence . . . . .	171
§ I. Privilèges personnels relatifs à la compétence . . . . .	171
§ II. Matières réservées à la com- pétence de tribunaux spéciaux . . . . .	171
§ III. Compétence des échevinages . . . . .	172
§ IV. Compétence des juridictions seigneuriales . . . . .	173
III. Poursuites judiciaires . . . . .	177
Généralités . . . . .	177
§ I. Choix entre la vengeance privée et l'action . . . . .	178
§ II. Qui peut intenter l'action. . . . .	179
§ III. Qui porte plainte. . . . .	182
§ IV. Droits du titulaire de l'action. . . . .	186
IV. Procédure préliminaire. . . . .	188
a) <i>L'accusé est prisonnier</i> . . . . .	188
b) <i>L'accusé n'est pas arrêté.</i> . . . .	189
Ajournement . . . . .	190
V. Procédure devant la cour . . . . .	192
VI. Preuves. . . . .	193
I. Preuves négatives.	
a) <i>Serment purgatoire</i> . . . . .	195
b) <i>Cojureurs</i> . . . . .	197
II. Preuves directes.	
a) <i>Témoins</i> . . . . .	199
b) <i>Serment</i> . . . . .	200
c) <i>Combat judiciaire</i> . . . . .	201

VII. Jugement . . . . .	205
VIII. Flagrant délit. . . . .	206
XI. Défaut . . . . .	209
A) Défaut du coupable . . . . .	209
§ I. Défaut en matière d'homicide . . . . .	209
§ II. Défaut dans les autres délits . . . . .	210
B) Défaut du demandeur . . . . .	211
X. Prescription . . . . .	213
XI. Examen comparatif de la procédure hennuyère et de la procédure germa- nique. . . . .	214

CONCLUSIONS.